



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu du GT relatif au plan de reprise d'activité (PRA) du 22/06/20

Le GT est présidé par Mme DELAUNAY, directrice interrégionale par intérim

Mme DELAUNAY précise que depuis le 22 juin nous sommes entrés dans la phase 3 du déconfinement.

Ouverture des frontières intra-communautaires dès le 15 juin, pour l'Espagne dès le 22 juin sans attestation. Réouverture des frontières tierces au 1er juillet soumises à conditions (quatorzaine, réciprocité).

1) Point effectifs (au 16 juin)

- 55 % des agents en présentiel
- 13 % des agents en télétravail
- moins de 1 % des agents en ASA
- 2 agents malades (1 opco et 1 surv)
- 0 en quatorzaine

2) Les questions RH

Les ASA pour gardes d'enfants

Avec la reprise des écoles maternelles, primaires et collèges, il n'y a en théorie plus d'ASA à compter du 22/06/2020.

Toutefois la DI appelle les chefs de service à faire preuve de tolérance, jusqu'aux vacances scolaires, pour tenir compte au cas par cas des difficultés d'accueil pour certains enfants d'agent (accueil à l'école à temps partiel, absence de périscolaire...).

Pour la période suivante, on est dans l'attente des directives ministérielles.

Le télétravail

Les chiffres du télétravail restent stables. Les conventions simplifiées sont valables jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire soit jusqu'au 10 juillet. La DG admet que ces conventions puissent être signées par les DR à la condition d'en effectuer un suivi rigoureux. Une période floue subsistera du 13 juillet au 31 décembre s'agissant des conventions de télétravail et sachant que les conventions hors COVID seront revues en janvier 2021.

Selon la DG, la reprise en présentiel doit être progressive. Il convient d'abandonner l'idée d'un télétravail 5 jours sur 5 et d'établir un roulement au sein des services de manière à préserver les distanciations sanitaires au sein des bureaux. Objectif : reprise en présentiel début juillet.

L'appréciation des conditions liées au transport en commun doivent être prises en compte pour le télétravail.

ASA santé fragile

L'USD-FO s'interroge de la situation des agents à la fois en santé fragile et en télétravail au-delà du 13 juillet. Les ASA pour santé fragile sont maintenues jusqu'au 10 juillet. Seul le médecin de prévention peut valider la sortie de la situation administrative de santé fragile pour un passage en télétravail. L'objectif reste le retour au travail.

Au-delà du 10 juillet, aucune directive n'a été donnée. Théoriquement il n'y aura plus d'AEA pour santé fragile. La difficulté repose sur l'absence de date d'échéance des aménagements prescrits par le médecin de prévention dans certains cas d'agents en situation de santé fragile. Les services des BOP-RH vont se rapprocher des médecins de prévention.

Sans l'aval du médecin de prévention, l'agent ne peut reprendre le travail dans des conditions normales.

Présentiel

Le retour au présentiel fait apparaître des appréhensions de certains agents liées à la reprise progressive d'activité (retour d'agents notamment); dès lors que des craintes surgissent, l'information doit remonter VH à la DI afin que des actions soient mises en place avec la psychologue.

Cette mesure a déjà été mise en place pour la RI et les retours sont positifs.

Les statistiques quotidiennes et les cotes de service doivent être poursuivies.

La paie

Retour à la normale pour la paie du mois de juin. Les régularisations des parts variables des mois précédents sont effectuées sur le mois de juin.

Les indemnités variables des agents SU et les régularisations de ces indemnités interviendront sur la paie de juin 2020.

Moyenne des heures de nuit

La suppression de la moyenne des heures de nuit est en vigueur jusqu'au 10 juillet; sa prolongation est envisagée jusqu'au 1er septembre (en attente de confirmation).

Utilisation des véhicules de service

S'agissant de l'utilisation des véhicules de service, les agents peuvent monter à plus de 2 par véhicule sous réserve du respect strict des gestes barrières (notamment port du masque). Le tableau des mesures de précaution devrait être adapté à la situation post-confinement.

Audit sur les normes sanitaires

Un audit sur les mesures sanitaires dans le cadre du PRA est mené. L'objectif est d'évaluer les mesures mises en oeuvre au regard de la réglementation et du PRA et de recenser les points de blocage pour définir les actions correctrices. Le bureau et la brigade de Haguenau servira de panel représentatif. Mme DURRINGER indique que la société SOCOTEC a commencé son expertise et a établi les 1ers bilans de leurs constatations.

3) Les équipements

Un bilan des EPI est réalisé. Seuls les apports de gants deviennent tendus. La DI sera dotée de 63000 masques jetables par le MEF.

La DI va solliciter les autres DI pour être fourni en gants.

Les parois de séparation ont toutes été livrées.

Les blocs WC sur les PPA en frontières allemandes sont maintenus.

L'adaptation des prestations de ménage pour les locaux de replis sur les PPA est en cours d'élaboration.

Fontaine à eau : des bouteilles d'eau peuvent être achetées via la carte achat si le chef de service décide de sa non-utilisation (respect des conditions sanitaires)

4) Les missions

PPA : le suivi des contrôles a permis de constater 3300 refus des entrées sur la période du 17/03 au 14/06 démontrant une activité soutenue des agents SU.

Le PRA pour les autres missions n'a pas connu d'évolutions. La DI demande aux directeurs de démarrer une réflexion liée à la nouvelle période qui s'ouvre à compter du 22 juin.

La DI indique que la reprise des missions de contrôle doit être conforme aux instructions de la DG, notamment quant en matière de fiscalité (à compter du 1^{er} septembre).

5) Questions diverses

Formation des agents en changement de branche : priorité est donnée aux agents ayant leur stage en cours - interrompu par le confinement.

Se pose le problème de la formation des agents opco qui changent de branche. La DI va saisir la DNRFP.

Quid également de la formation au tir en général du fait de la difficulté de disposer de créneaux dans les stands de tir. La DI va saisir la DG quant au probable non respect des obligations en la matière.

Retrait des RTT en surveillance

Le fait de mettre en position MDC les agents qui n'ont pas pris leurs RC, conformément à la note 407 du 27 mai, leur fait perdre des RTT conformément à la note 447 du 8 juin.

La DI va faire remonter le problème.

Prise en charge des frais de repas

La NA n°277 prévoit la possibilité jusqu'au 14/06. Se pose la problématique des justificatifs.

Le PLI va prochainement apporter une réponse.

Mme DELAUNAY annonce l'arrivée du nouveau DI, M. MARTINEZ, le 6 juillet 2020.

La prochaine réunion aura lieu le 3 juillet à 10h00.